



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DEC 26 163
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260306-DEC26-163-AR
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

DPPCIF

Publié le
06 MARS 2026

DECISION

Objet : Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2026, pour le projet « Requalification de la rue Martinvast ».

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Vu la note de présentation relative au projet « Requalification de la rue Martinvast »

Considérant la décision de la commune de mettre en œuvre le projet « Requalification de la rue Martinvast »,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention pour financer le projet « Requalification de la rue Martinvast » d'un montant de 500 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le

06 MARS 2026



Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France